

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 48 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 26 FEVRIER 2025

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, DUROCHÉ Michelle, BOUILLET Kevin, PACCARD Joël, CART Odile, THIEVENT Christiane,

Absents excusés : PETIT Léo, qui a donné pouvoir à BOUILLET Kevin,
MARGUET Bernard qui a donné pouvoir à DUROCHÉ Michelle,
CRINQUAND Mickaël, qui a donné pouvoir à BEAUPOIL Jean-Luc
LAURENT Éric

Secrétaire de séance : M. PACCARD Joël

ORDRE DU JOUR :

- 1) Choix de l'entreprise pour le lot électricité suite à l'appel d'offres réhabilitation /création de logements dans le bâtiment de la mairie
- 2) Demande de subvention DETR / actualisation du plan de financement
- 3) Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1) Choix de l'entreprise pour le lot électricité suite à l'appel d'offres réhabilitation /création de logements dans le bâtiment de la mairie

Monsieur le Maire rappelle :

Suite à l'appel public à la concurrence par procédure adaptée lancé le 13/01/2025 (parution sur le Progrès),

Suite à l'ouverture des plis, en ligne (plateforme ARNiA / Territoires Numériques Bourgogne - Franche-Comté), réalisée le 10/02/2025,

Suite à la présentation le 20/02/2025 en Commission d'appel d'offres puis en Conseil municipal du rapport d'analyse des offres reçues (lots 1 à 8),

Considérant les offres ci-dessous comme économiquement les plus avantageuses au regard des critères de sélection, le conseil municipal,

- **Décide avec 6 voix pour, une voix contre et 2 abstentions de retenir l'offre suivante :**
 - **Pour le lot 6** : Electricité :
 - Entreprise retenue : ELEC'CONFORME EURL
 - Pour un montant de 21 225,00 € HT soit 23 347,50 € TTC
- Charge M. le Maire d'informer, par lettres recommandées avec AR, les entreprises dont les offres et candidatures n'ont pas été retenues,
- Charge M. le Maire d'actualiser la demande de DETR 2025 déposée le 25 novembre 2024, avec le plan de financement prévisionnel actualisé,
- autorise M. le Maire à convoquer, à l'issue de délai de 11 jours de suspension de la signature de marché public (à compter de la date d'envoi des lettres recommandées susdites) et après notification des financeurs, à procéder à la notification et signature des marchés de travaux ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2) Demande de subvention DETR / actualisation du plan de financement

Suite à l'appel d'offres et aux choix des entreprises pour la réhabilitation/ créations de logements dans le bâtiment de la mairie, le conseil décide d'ajuster le plan de financement et de reprendre une nouvelle délibération pour les demandes de subventions :

Le conseil après en avoir délibéré,

- **ADOpte à l'unanimité l'opération qui consiste à réhabiliter un appartement et en créer 2 nouveaux (3 appartements BBC) dans le bâtiment de la Mairie**
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Coût estimatif du projet

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant € HT
Maîtrise d'œuvre	28 720,76
Assistance à maîtrise d'ouvrage	1 100,00
Coordination SPS	2 295,00
Réhabilitation d'un appartement et création de 2 nouveaux (BBC)	301 989,32
TOTAL	334 105,08

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	x	100 231,52 €	30 %
Conseil départemental (Aide à la Pierre)	x	8 000 € pour la réhabilitation 20 000 € pour les 2 logements BBC	8,38%
Sous-total		128 231,52 €€	
Autofinancement		205 873,56 €	61,62 %
Coût HT PREVISIONNEL		334 105,08 €	

3) Questions diverses

Néant

INFORMATIONS :

ASCP : Séances de Pilates les 11 mars et 8 avril de 18h30 à 19h30 à la salle polyvalente.

Le prix de la séance est de 5 € à verser à l'ASCP qui permettront d'acheter des fournitures scolaires pour une course humanitaire au Sénégal (Sénégazelle).

Animation : Marie-Hélène CARBONNEAUX

Pensez à apporter un tapis de sol.

Pour plus d'informations, vous pouvez envoyer un mail à : associationpupillin@gmail0com

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

**Le maire
Jean-Luc BEAUPOIL**

**Le secrétaire de séance
Joël PACCARD**